

RAPPORT n° 97/6-18
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS DE LA SODIAC
(PERIMETRE DU CERF)

La SODIAC est propriétaire d'un ensemble immobilier d'environ 46 hectares à La Bretagne (périmètre du CERF), depuis 1993.

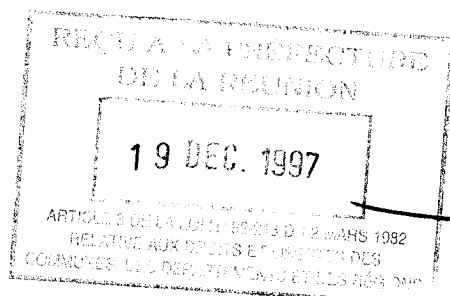
Plusieurs équipements publics y sont programmés (Collège, Boulevard Sud) ou en cours de réalisation (Parc Automobile Municipal) et nécessitent la rétrocession à la Ville des terrains d'assiettes ad-hoc.

Il s'agit des parcelles ci- après désignées, estimées comme suit par le service des Domaines :

- parcelles BP n° 365 (partie) pour environ 8 088 m² (Parc Automobile) : 970 560 F
- parcelles BP 259 (partie) - BP 392 (partie) - BP 429 (partie) - BP 365 (partie) pour environ 24 685 m² (Boulevard Sud) : 2 045 400 F.
- parcelles HY 110, HY 111 (partie), HY 112 (partie), pour environ 33 873 m² (Collège) : 3 417 510 F

Je vous demande de m'autoriser à signer l'acte d'acquisition, et à verser au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-18
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**ACQUISITIONS DE TERRAINS DE LA SODIAC
(PERIMETRE DU CERF)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, dixième Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

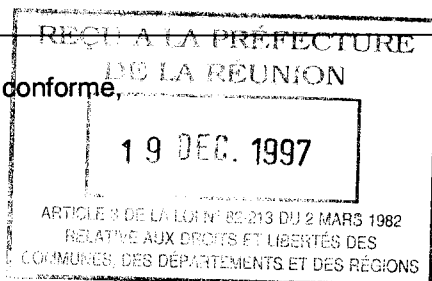
Approuve le projet d'acquisition des terrains ci-après désignés appartenant à la SODIAC, moyennant les prix suivants estimés par le service des Domaines :

- parcelles BP n° 365 (partie) pour environ 8 088 m2 (Parc Automobile) : 970 560 F
- parcelles BP 259 (partie) - BP 392 (partie) - BP 429 (partie) - BP 365 (partie) pour environ 24 685 m2 (Boulevard Sud) : 2 045 400 F.
- parcelles HY 110, HY 111 (partie), HY 112 (partie), pour environ 33 873 m2 (Collège) : 3 417 510 F

ARTICLE 2

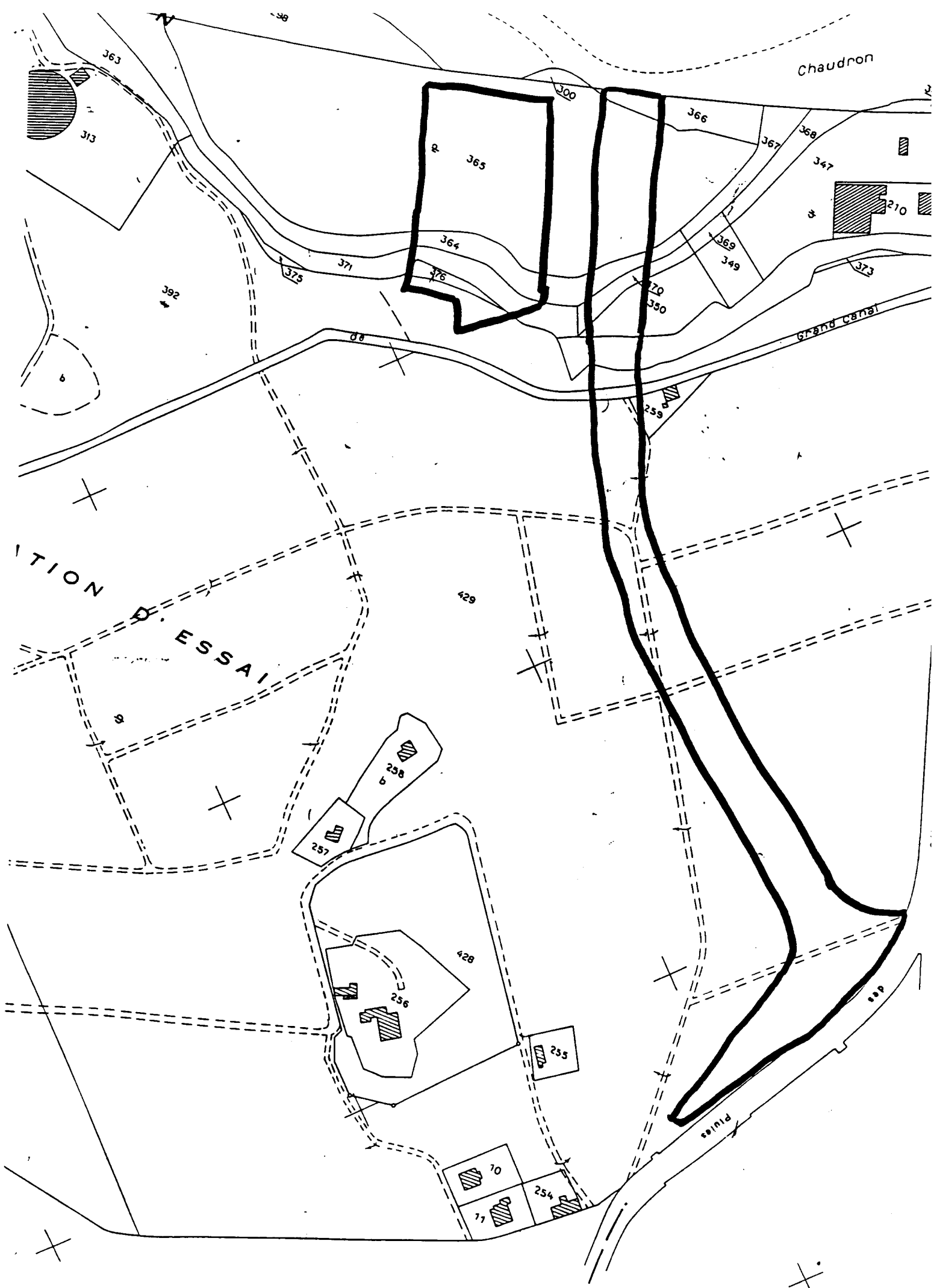
Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition, et à verser au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,
le 18 DEC. 1997



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



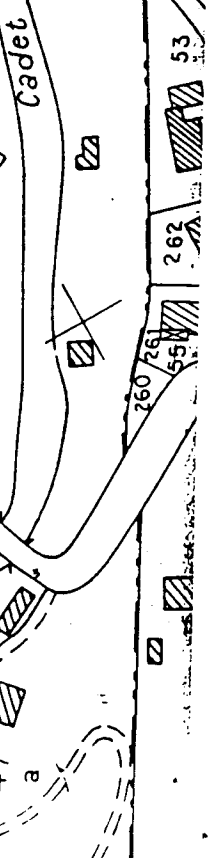
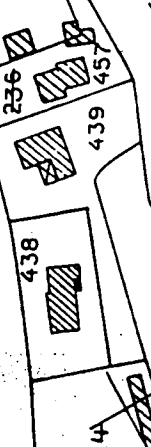
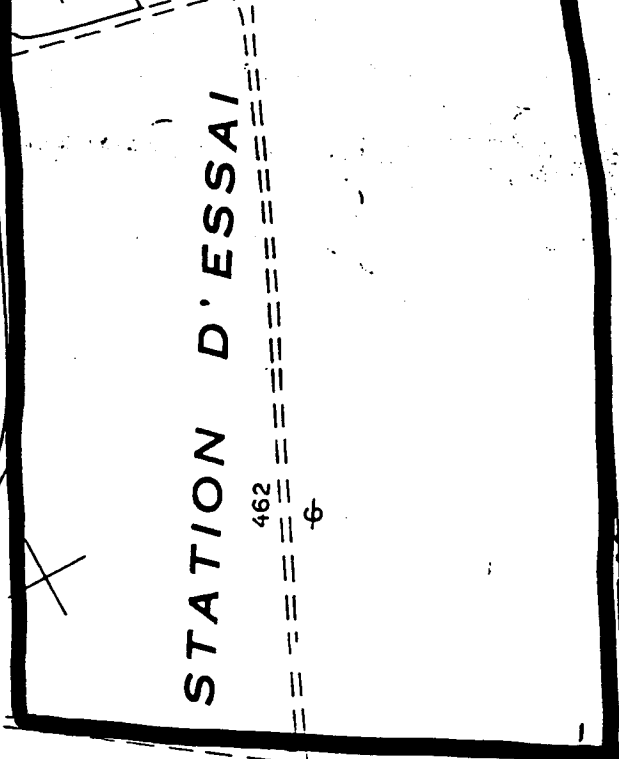
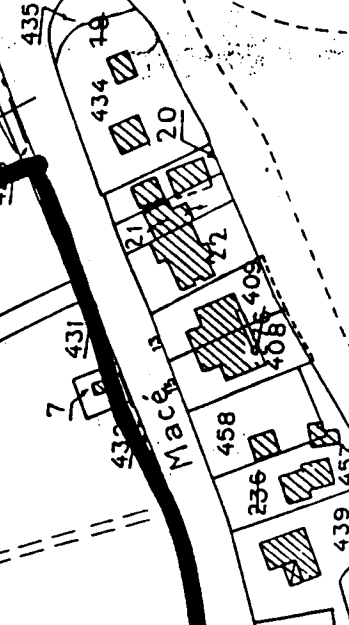
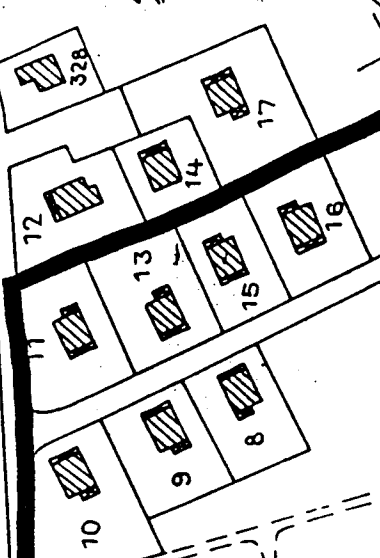


1571400

Route de la Riviere

Plates

+ plies +



465

462

463

464

461

Gabriel

(C.D.45)

Cadet

ADET